

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU COMITE
SYNDICAL DU 13 OCTOBRE 2022**

Abscissa de réception en préfecture
07457400085-20221013-DEL-2022-246-DE
Date de télétransmission : 21/10/2022
Date de réception préfecture : 21/10/2022

DEL-2022-246

L'An deux mille vingt-deux, le treize octobre, à 10 heures 15, le COMITE du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 06/10/2022, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents :

Mmes BRUNO, DETURCHE, MAYORAZ, PARIS, TARAGON, WENDLING.
MM. AEBISCHER, BACHELLARD, BARBIER, BARTHALAIS, BAUD-GRASSET, BOUVARD C, BUFFLIER, CARTIER, CAVAREC, CHASSAGNE, CHENEVAL JP, CONDEVAUX JF, COUTIER, DAVIET, DEAGE, DESCHAMPS, FONTAINE, FRANCOIS, GAUDIN, GILBERT, GILET, GONDA, GYSELINCK, HACQUIN, HAVEL, JACQUES, LEOTY, MARTIN-COCHER, MATHIAN, MEYNET-CORDONNIER, MILLET-URSI, PAULY, PENHOÛËT, PERRISSIN-FABERT, PETIT, PEUGNIEZ, RATSIMBA, SIBILLE, STEYER.

Suppléants :

MM. ANTHOINE, GAILLARD, SAUVAGET, VUILLERMOZ.

Avaient donné pouvoir :

Mmes BILLOT, LAFARIE.
MM. ANTHOINE-MILHOMME, BOUCLIER, LOMBARD, ROLLIN.

Etaient absents ou excusés :

Mmes BRO, DALL'AGLIO, MERMIER, MUGNIER.
MM. AMADIO, BARON, BLOUIN, BOISIER, BONTEMPS, BOUCHET, BOUVARD M, BURNET, CALONE, CHARLOT-FLORENTIN, CHARRAT, CHENEVAL P, DEFAGO, DUNAND, GENOUD, GILLET, HERBRON, JOURNE, LARCHER, LEBEAU-GUILLOT, LEROY, MODURIER, OBERLI, PELLARIN, PEROU, PERRET, ROSSINELLI, RUBIN, SADDIER, TOURNIER, TRUFFET, VILLARD, VITTOZ.

Assistaient également à la réunion :

Mmes CARRERA, GIZARD, GUILLON, KHAY, JAILLET,
MM. BAILLY, CHALLEAT, CHEVALLOT, GAL, GRANGE, JEZEQUEL, LOUVEAU, MALOSSE, RACAT, SCOTTON, SOULAS, VIVIAN : du SYANE

Membres en exercice : 88
Présents : 49
Représentés par mandat : 6

Objet : REGIE SYAN'CHALEUR DU SYANE - EVOLUTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'EXPLOITATION

Exposé du Président,

Par délibération du Comité syndical du 29 juin 2017, le SYANE s'est doté de la compétence optionnelle mentionnée à l'article L.2224-38 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), en matière de création et d'exploitation de réseaux publics de chaleur ou de froid.

Le service public en découlant, incluant une activité de vente de chaleur, est qualifié de service public à caractère industriel et commercial (SPIC). Ce SPIC peut être géré soit sous forme de régie, soit en délégation de service public.

Le Comité syndical réuni le 15 février 2018 a décidé de créer une régie à simple autonomie financière pour l'exploitation du SPIC en régie par le Syndicat. La création de ce type de régie permet, bien que l'organe de gestion soit distinct du Syndicat, de conserver le pouvoir décisionnel au sein du Comité syndical.

Cette régie est dénommée « Syan'Chaleur », et dispose d'un budget annexe spécifique.

A ce jour, Syan'Chaleur est engagée dans huit réseaux publics de chaleur alimentés à partir d'énergie renouvelable :

- Un réseau sur la commune de SAINT-JEOIRE-EN-FAUCIGNY, pour un montant de travaux d'environ 1,4 M€ HT, majoritairement alimenté par du bois énergie. La mise en service de ce réseau est intervenue fin 2020.
- Un réseau sur les communes d'AMBILLY et VILLE-LA-GRAND, pour un montant de travaux d'environ 7,0 M€ HT, majoritairement alimenté par du bois énergie. La mise en service de ce réseau est intervenue en septembre 2022.
- Un réseau sur la commune d'EVIAN-LES-BAINS, sur le secteur des Hauts d'Evian, pour un montant de travaux d'environ 5,0 M€ HT, majoritairement alimenté par du bois énergie. La mise en service est prévue fin 2022.
- Un réseau sur la commune d'ABONDANCE, pour un montant de travaux d'environ 5,0 M€ HT, majoritairement alimenté par du bois énergie. La mise en service est prévue à l'automne 2024.
- Un réseau sur la commune de PASSY, pour un montant de travaux d'environ 7,0 M€ HT, majoritairement alimenté par du bois énergie. La mise en service est prévue à l'automne 2024.
- Un réseau sur la commune de FILLIERE, au centre-bourg d'AVIERNOZ, pour un montant de travaux d'environ 0,5 M€ HT, majoritairement alimenté par du bois énergie. La mise en service est prévue à l'automne 2024.
- Un réseau sur la commune de SAMOËNS, pour un montant de travaux d'environ 8,0 M€ HT, majoritairement alimenté par du bois énergie. La mise en service est prévue au printemps 2025.
- Un réseau sur la commune d'EVIAN-LES-BAINS, sur le secteur des bords du lac, pour un montant de travaux d'environ 10,0 M€ HT, majoritairement alimenté par de l'énergie lacustre. La mise en service est prévue à l'automne 2025.

Le fonctionnement de la Régie Syan'Chaleur fait appel à un conseil d'exploitation, émanation du Comité syndical, dont le rôle est de préparer et donner des avis préalables sur des décisions à intervenir au Comité syndical.

De plus, les membres de ce conseil d'exploitation sont amenés à représenter le SYANE au sein des comités de pilotage établis auprès des communes pour chacun des projets confiés à la régie.

Conformément à l'article 13 (Désignation des membres) des statuts de la Régie Syan'Chaleur, cinq membres sont appelés à siéger au conseil d'exploitation (dont le Président du SYANE, membre de droit).

Dans sa délibération du 7 octobre 2021, le Comité syndical a désigné les représentants suivants pour siéger au sein du conseil d'exploitation :

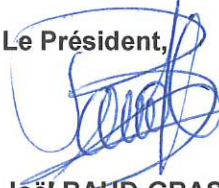
- Monsieur Joël BAUD-GRASSET, Président du SYANE et membre de droit,
- Monsieur Gilles FRANÇOIS, élu du SYANE,
- Monsieur Jean-Pierre STEYER, élu du SYANE,
- Monsieur Joël LOUVEAU, agent du SYANE directeur général adjoint ressources et moyens en qualité de titulaire et Monsieur Yann JEZEQUEL directeur des finances, en qualité de suppléant,
- Monsieur Fabien CHALLEAT, agent du SYANE responsable du service Energies Renouvelables en qualité de titulaire et Monsieur Raphaël VIVIAN, directeur général adjoint des services techniques, en qualité de suppléant.

Compte tenu de l'activité croissante de la Régie Syan'Chaleur, il est proposé de faire évoluer la composition du conseil d'exploitation en ajoutant un membre, notamment pour permettre davantage de disponibilité en comités de pilotage des différents projets. Il est précisé qu'en cas d'approbation de cette évolution par le Comité syndical, ce dernier serait appelé à désigner ce membre supplémentaire sur proposition du Président du SYANE (article 13 des statuts de la Régie Syan'Chaleur).

Les membres du Comité sont invités :

1. à approuver l'évolution de la composition du conseil d'exploitation de Syan'Chaleur, en la portant à six membres,
2. à autoriser la modification des statuts de la régie en conséquence,
3. à désigner Monsieur Patrice COUTIER en tant que nouveau membre élu du SYANE au sein du conseil d'exploitation.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Joël BAUD-GRASSET.

